



Service public fédéral Mobilité et Transports
Direction générale Mobilité et Sécurité routière
Direction Circulation routière
Service Véhicules

City Atrium, Bloc A
Rue du Progrès 56 - 1210 BRUXELLES

FORMULAIRE I-C

**DEMANDE D'ATTESTATION CERTIFIANT LA CONFORMITE DU VEHICULE
AUX PRESCRIPTIONS QUI LUI SONT APPLICABLES**

En vertu de l'article 10, § 4, 3°, de l'arrêté royal du 15 mars 1968 portant règlement général sur les conditions techniques auxquelles doivent répondre les véhicules automobiles et leurs remorques, le Service public fédéral Mobilité et Transports est habilité à délivrer, pour les véhicules mis en service à l'étranger avant le 15 juin 1968 et importés à l'état usagé, une attestation certifiant que le véhicule est conforme aux prescriptions qui lui sont applicables.

Le présent document, dûment complété et signé ci-dessous par le demandeur, doit être déposé à la station d'inspection automobile.

A COMPLETER PAR LE DEMANDEUR

Renseignements relatifs au demandeur

NOM et prénoms ou RAISON SOCIALE :

ADRESSE complète : rue n° bte
code postal : - commune - province

TELEPHONE : privé :

bureau : - ext.évent. :

CARTE D'IDENTITE N° (personne physique) : - -

ADRESSE E-MAIL :

N° de T.V.A. (personne morale - raison sociale) : BE -

Renseignements relatifs au véhicule

GENRE :

MARQUE et TYPE :

CHASSIS N° :

1ère MISE EN CIRCULATION à l'étranger (à l'état neuf) : / /

PAYS DE LA DERNIÈRE MISE EN CIRCULATION

Je déclare avoir pris connaissance de la présente et l'avoir correctement complétée.

Etabli à, le / /

(Signature)